

RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC TRANSPORTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010056-20130718-2013-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2013

Publication : 25/07/2013

2012

SOMMAIRE

03. La deuxième année de mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public

04. La relation contractuelle

06. Le financement

8. Le fonctionnement

8. La tarification et la fréquentation

12. Les investissements

13. Le degré de réalisation du schéma directeur d'accessibilité des transports

14. Les principales actions de communications menées en 2012

La réalisation du rapport sur le prix et la qualité du service public des transports collectifs urbains est rendue obligatoire par la loi ainsi que sa présentation devant le conseil communautaire et l'ensemble des partenaires de l'action publique locale, dont les associations de consommateurs et des personnes à mobilité réduite.

Au-delà, ce bilan permet de porter un regard rétrospectif sur l'ensemble du travail accompli durant l'année écoulée, par les élus de la commission « aménagement de l'espace communautaire, urbanisme, transports et logements » accompagnés au quotidien par les agents communautaires.

Cette présentation des actions menées et des réalisations communautaires, expose l'utilité, la vitalité et l'efficacité de l'intervention publique locale.

2012 marque une étape importante. D'abord il s'agit de la seconde année de mise en œuvre du nouveau réseau, construit en sollicitant l'expertise du quotidien des habitants du pays Ajaccien. Ce choix reste fidèle à la volonté de consulter les usagers citoyens à l'occasion de toute modification ou adaptation de l'offre de service public, « seul patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas ». Les résultats présentés dans ce rapport permettront à chacune et à chacun de constater le respect des engagements pris notamment par rapport au plan de déplacements urbains, et la persévérance du dévouement des élus et agents communautaires afin d'améliorer

en continue le service offert à la population.

Ensuite ce rapport sera le dernier présenté à l'occasion de la mandature 2008/2014.

Si beaucoup a été fait, il reste encore beaucoup à faire pour ancrer encore plus la place des transports collectifs dans l'espace urbain, et répondre à la satisfaction du droit de chacun de pouvoir se déplacer librement.

Par nature ce rapport ne peut présenter les actions et réalisations en cours qui attestent de la poursuite du développement du réseau, mais celles et ceux qui le souhaitent pourront trouver sur le site internet de la CAPA, www.ca-ajaccien.fr, toutes les informations sur les projets en cours.

Vous pourrez aussi faire état de vos remarques et propositions à l'adresse dtm@ca-ajaccien.fr.

Ce rapport compose un témoignage utile pour les conseillers municipaux des communes membres de la CAPA et par leur intermédiaire pour tous les citoyens.

Aussi les élus et agents communautaires sont fiers de vous présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public des transports collectifs urbains.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien.

Le directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien.

LA DEUXIÈME ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

L'année 2012 marque la deuxième année de mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public urbain signé le 30 juin 2010 avec la société nouvelle des autocars ajacciens (SNAA) filiale du groupe national TRANSDEV.

Cette seconde année de fonctionnement du nouveau réseau permet de mesurer les résultats de la concertation. En effet, le plan de desserte adapté à la demande des citoyens (enquête au près des 34 000 foyers de la CAPA, 7 réunions publiques, comité bimensuel des usagers citoyens) se traduit par une augmentation de la fréquentation de 27% et une progression des recettes commerciales de 15%.

LE RÔLE DE LA CAPA.

La CAPA est autorité organisatrice de transport urbain (AOTU), c'est-à-dire, une des collectivités auxquelles la loi d'orientation pour les transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982 dite Loti a confié la mission d'organiser les transports.

À l'échelle locale, elles assurent l'exploitation directe en régie ou bien la délèguent à des sociétés privées. Elles participent à l'équilibre financier des services grâce notamment au versement transport prélevé sur la masse salariale des entreprises situées dans leur périmètre des transports urbains (PTU). Le Département de Corse du Sud est autorité organisatrice des transports inter urbain sur le territoire départemental

hors le périmètre des transports urbain constitué par les 10 communes membres de la CAPA, et la CTC est autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux.

La superposition des AOT (CTC pour le Train, Conseil général pour les autocars et CAPA pour les bus) à l'intérieur du même espace de vie rend obligatoire la recherche de cohérence en matière de coordination des itinéraires, des fréquences et des tarifs.

Le contrat de délégation de service public a été signé le 30 juin 2010 pour une durée de 5 ans et demie et s'achèvera le 31 décembre 2015.

L'OFFRE DE TRANSPORT

LES LIGNES DU RÉSEAU

- 13 lignes régulières dont :
 - une ligne « aéroport », avec des horaires et une tarification spécifiques
 - une ligne "Expresse -Parc Relais" qui dessert le Parc Relais de Campo dell Oro (370 places) depuis le 15 octobre 2012
 - une ligne mixte urbain-périurbaine qui emprunte la route nationale 193 le long de la ligne ferroviaire, entre la place du Diamant au centre-ville d'Ajaccio et St-Pierre-de-Cardo (commune de Sarrola-Carcopino).
- 9 lignes de villages dont :
 - une ligne régulière à fréquence bi-

hebdomadaire (Alata)

- quatre lignes régulières à fréquence hebdomadaire (Appietto - Sarrola-Carcopino - Valle di Mezzana - Cuttoli-Cortichiatto)
- deux lignes de transport à la demande à fréquence bi-hebdomadaire (Afa - Peri)
- deux lignes de transport à la demande à fréquence hebdomadaire (Tavaco - Villanova)
- Un Transport à la Demande dédié aux personnes à mobilité réduite
 - TCA+ : depuis le 1er juin 2012.

LES VÉHICULES DU RÉSEAU

Le service est assuré par 35 véhicules dont

- 26 sont fournis par la CAPA ; 5 en location et 21 en propriété dont un véhicule spécifique adapté au transport des personnes à mobilité réduite (jusqu'à 5 personnes en fauteuil roulant simultanément),
- 9 sont affrétés par le délégataire afin d'assurer les lignes de village.

Le choix d'être propriétaire des véhicules du réseau urbain est partagé par 76 % des AOTU de la strate démographique 50.000 à 100.000 habitants.

La moyenne d'âge des véhicules propriété de la CAPA s'établit à 4 ans (référence 2012) pour une moyenne française de 8 ans.

L'entretien des véhicules est assuré par le délégataire qui y affecte trois mécaniciens au sein de son effectif.

L'OFFRE KILOMÉTRIQUE

Le réseau offre 1.240.930 kilomètres dont 1 096 797 de km commerciaux. Le nombre de voyages est de 2.587.040 soit 30,9 voyages/habitant/an.

OFFRE NOUVELLE LIÉE AU CONTRAT

Dans le cadre du contrat, une offre nouvelle a été mise en place :

- 2 lignes ont été créées ;

- ligne 12 "Expresse –Parc Relais" qui dessert le Parc Relais de Campo dell Oro (370 places), En effet, depuis le 15 octobre 2012, la CAPA met en œuvre un second parc-relais à Campo dell'Oro, avec 370 places de stationnement gratuites supplémentaires pour les usagers du bus.

- ligne TCA+ : transports à la demande dédiés aux personnes à mobilité réduite depuis le 1er juin 2012.

- 2 lignes ont été modifiées

- Ligne 5 (Parata) : 7 allers/retours supplémentaires sur la Ligne 5 à compter du 3 janvier 2012

- Desserte supplémentaire sur ligne 1

(Place de Gaulle Saint Pierre de Cardo

- Des adaptations de l'offre

- Evolution des horaires des lignes 3 et 8

- Navette spéciale « St Antoine» pour la Toussaint

- Amélioration de la desserte de la Citadine des Iles

- Lignes des Plages

- Noctambus

LA RELATION CONTRACTUELLE

NATURE DU CONTRAT

Lors du conseil communautaire du 14 février 2010, la CAPA a fait le choix de confier l'exploitation du réseau public de transport à une entreprise privée.

Depuis l'instauration de la loi Sapin, en 1993, la délégation de service public est devenue le mode de gestion privilégié des autorités organisatrices de transport urbain.

Ainsi, plus de 80 % des AOTU privilégient ce mode d'exploitation du service ; ce chiffre atteint même 86 % pour les AOTU dont la population est comprise entre

50.000 et 100.000 habitants.

A l'issue de la phase de publicité, une seule candidature, celle du titulaire du contrat précédent à savoir SNAA filiale du groupe TRANSDEV VEOLIA, a été portée à connaissance des services communautaires.

A titre d'information, les AOTU de la strate démographique 50.000 à 100.000 habitants qui ont fait le choix de la délégation de service public sont majoritairement en contrat avec la société KEOLIS, filiale de la SNCF.

La convention de gestion est à contribution financière forfaitaire :

l'exploitant assume les risques industriel et commercial ; cependant pour compenser les obligations de service public imposées, la CAPA verse chaque année une compensation forfaitaire prédéfinie en début de contrat sur la base des révisions de charges et de recettes réalisées par l'exploitant.

Près de 75% des AOTU de la strate démographique 50.000 à 100.000 habitants utilisent cette modalité.

Le montant de la contribution financière forfaitaire figure au contrat ainsi qu'il suit :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | MOYENNE |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total des charges d'exploitation | 3 544 057 € | 6 533 048 € | 6 525 980 € | 6 464 154 € | 6 482 835 € | 6 511 564 € | 6 503 516 € |
| Recettes clientèle | 630 567 € | 1 249 048 € | 1 296 077 € | 1 321 999 € | 1 349 761 € | 1 379 455 € | 1 318 794 € |
| Recettes publicité | 13 500 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € |
| Autres recettes | 10 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € |
| Contribution financières HT | 2 889 990 € | 5 224 000 € | 5 169 902 € | 5 082 156 € | 5 073 074 € | 5 072 108 € | 5 124 248 € |
| Contribution TTC | 2 950 679 € | 5 333 704 € | 5 278 470 € | 5 188 881 € | 5 179 609 € | 5 178 623 € | 5 231 857 € |

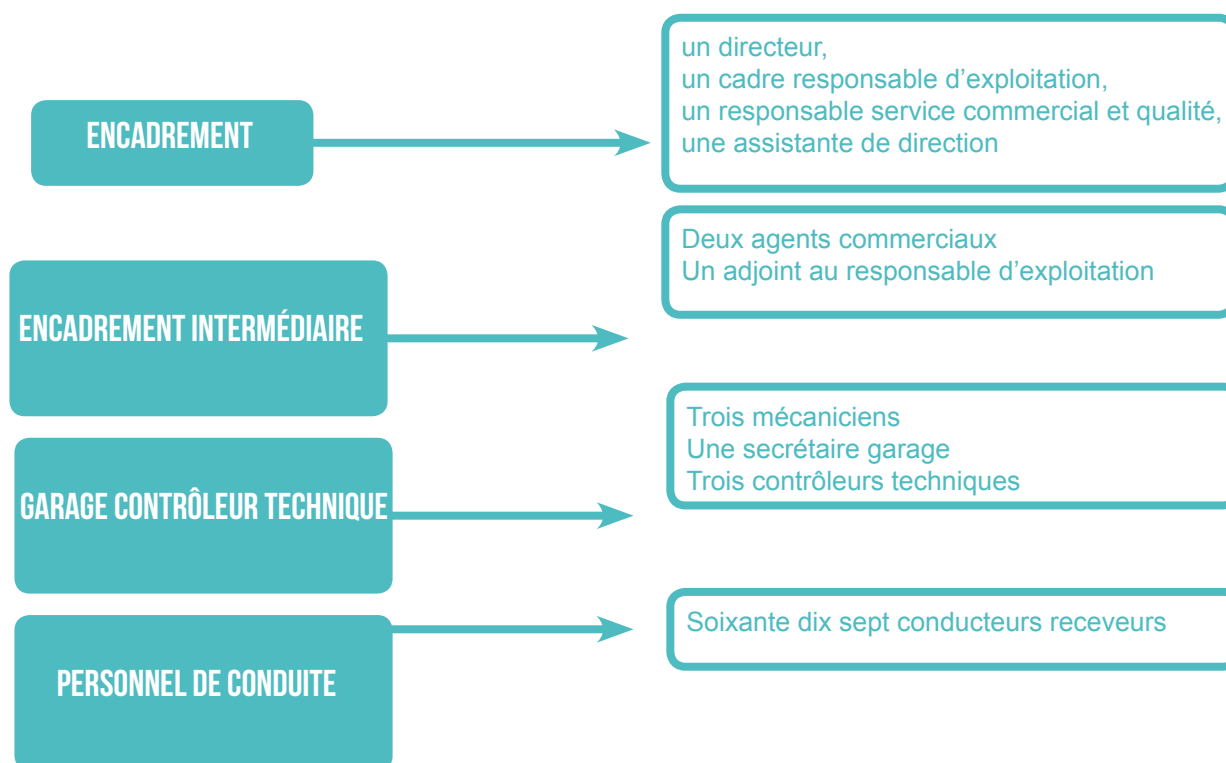
(Hors indexation annuelle prévue au contrat)

En 2012, la CAPA a versée à SNAA une contribution forfaitaire d'un montant de 5 588 225 € TTC.

La différence entre la prévision et le réalisé correspond à l'indexation annuelle (2011 et 2012) ainsi qu'au développement de l'offre de service (doublage ligne 5, service TCA+ et desserte du parc relais de Campo dell Oro).

PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'ORGANISATION DU DÉLÉGATAIRE

La société nouvelle des autocars ajacciens est une société anonyme au capital de 120 945.78 € Elle est filiale du groupe Transdev, et compte 94 salariés au 31 décembre 2012, ainsi répartis :



LE FINANCEMENT

RAPPEL : MISE EN PLACE DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Depuis 2009, la CAPA a mis en place un budget annexe des transports qui retrace en dépenses et en recettes, le poids de

l'exercice de cette compétence obligatoire.

Le budget primitif annexe des transports et de la mobilité pour l'exercice 2012 et son évolution sur la période 2007/2012 s'établissent comme suit :

| TRANSPORTS MOBILITE 2012 | | | |
|--------------------------|---------------|------------------|------------------|
| SECTION | CREDITS VOTES | CREDITS MANDATES | TAUX REALISATION |
| FONCTIONNEMENT | 8 317 613 | 8 114 975 | 97,56% |
| INVESTISSEMENT | 5 117 047 | 2 278 095 | 44,52% |
| TOTAL | 13 434 660 | 10 393 070 | 77,36% |

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | EVOL 2012/2011 |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| FONCT | 5 688 685 | 5 429 261 | 6 103 699 | 7 349 182 | 7 470 759 | 8 114 975 | 8,62% |
| INVST | 1 400 388 | 366 178 | 1 289 982 | 60 099 | 1 590 113 | 2 278 095 | 43,27% |



Ce budget dispose de deux recettes principales :

- le versement transport (VT).
- la participation du Département de Corse du Sud aux transports scolaires.

Le budget annexe trouve son équilibre via le versement d'une subvention du budget général.

ZOOM SUR LE VERSEMENT TRANSPORT (VT)

Le VT dépend des salaires versés par les employeurs de plus de 9 salariés en année « n ».

Le taux du versement transport est égal à 0,7 en 2012, et pourrait faire l'objet en cas de besoin de financement au service d'un programme d'infrastructure, d'une augmentation en deux étapes :

- tout d'abord de 0,7 à 0,8 au titre de la présence d'une commune touristique au sein des dix communes membres (Ajaccio),
- ensuite de 0,8 à 1,1 dans l'hypothèse où la CAPA prendrait la décision de réaliser un transport collectif en site propre.

Ce produit supplémentaire correspond donc à une marge de manœuvre non négligeable qu'il conviendrait d'affecter à l'investissement avec impacts attendus sur le niveau des

charges d'exploitation et des recettes commerciales.

Enfin il convient de souligner que le rendement du versement transport est inférieur de près de 33% en pays Ajaccien à la moyenne nationale de la strate démographique 50.000 à 100.000 habitants, à savoir 71 euros par habitant au niveau national pour 47.2 euros par habitant en pays Ajaccien pour un total de 3 893 199€ en 2012.

STRUCTURE DE LA DETTE DU BUDGET DES TRANSPORTS

La structure de la dette du budget Transport se caractérise par 5 emprunts à taux fixe moyen de 4.24 %.

Le capital réglé 96 276.66 € représente 5.83 % du capital de la dette globale CAPA, les intérêts 49 751.55 €, 6.47 % de la totalité des intérêts.

| | Situation au 01/01/2012 | | | Situation au 31/12/2012 | | |
|----------------------|-------------------------|-----|--------|-------------------------|-----|--------|
| Encours des emprunts | 1 213 507.97 € | | | 1 867 231.31 € | | |
| | Encours | % | Risque | Encours | % | Risque |
| Encours Taux Fixe | 1 213 507.97 € | 100 | 1A | 1 867 231.31 € | 100 | 1A |

| Récapitulation par établissement prêteur | Dette en capital | | Dont | |
|--|-----------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| | à l'origine | au 31/12/2012 | Intérêts | Capital |
| Caisse d'Epargne | 750 000,00 € | 750 000.00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 546 400,00 € | 463 553.99 € | 21 812,20 € | 28 820,64 € |
| Dexia CLF | 1 012 100,00 € | 653 677.32 € | 27 939,35 € | 67 456,02 € |
| Total | 2 308 500,00 € | 1 867 231.31 € | 49 751,55 € | 96 276,66 € |

LE FONCTIONNEMENT

LE TAUX DE COUVERTURE

Le taux moyen de couverture (recettes commerciales/charges d'exploitation du délégataire) des transports publics urbains s'élève à 31% au niveau national toutes AOTU confondues.

Pour la CAPA le taux de couverture est égal à 18% pour 2012, ce qui situe le réseau ajaccien au dessous de la moyenne (21%) des réseaux des AOTU de strate démographique 50.000 à 100.000 habitants.

L'évolution des dépenses d'exploitation est fortement corrélée à celle de la masse salariale des entreprises de transport urbain qui représente 64 % des coûts d'exploitation.

LES COÛTS D'EXPLOITATION

Rapporté au nombre de kilomètres et de voyages, le coût

d'exploitation au niveau national s'établit à 5,15 € par kilomètre et 1,50 € par voyage tous réseaux confondus.

En pays Ajaccien, le coût d'exploitation ressort à 5.74 € par kilomètre (5,47 € 2011), et 2,8 € par voyage soit 45% supérieur à la moyenne de la strate démographique 50.000 à 100.000 habitants qui s'établit à 1,9 € par voyage.

LA PARTICIPATION DE LA CAPA À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU

La participation moyenne des AOTU à l'exploitation s'établit en moyenne à 101 € par habitant.

Pour les agglomérations de 50.000 à 100.000 habitants, ce ratio est égal à 54 € par habitant (le maximum se situant à 93€ par habitant), à comparer à la valeur de 67.7 € par habitant pour la CAPA.

LA TARIFICATION ET LA FRÉQUENTATION

TARIFICATION

GRILLE TARIFAIRES CLASSIQUE

La grille tarifaire présentée dans le tableau suivant montre que

la CAPA ne se démarque pas des modalités mises en œuvre par les autorités organisatrices de transport urbain de la strate 50.000 à 100.000 habitants.

| TITRE DE TRANSPORT | PRIX | COMPARAISON NATIONALE AOTU DE 50.000 A 100.000 HABITANTS (Source : GART) |
|--------------------------------|----------|--|
| Ticket unitaire | 1€ | 1,02€ |
| Carnet de 10 tickets | 8€ | 7,8€ |
| Abonnement mensuel Tout public | 20€ | 23,70€ |
| Ticket aéroport | 4,5€ | non disponible |
| Pass journée | 3€ | 3,09€ |
| Pass hebdo | 10€ | 8,88€ |
| Citadine de l'Hôpital | 20 cents | non disponible |

TARIFICATION SOCIALE

La tarification sociale se définit comme « l'ensemble des réductions offertes aux personnes ayant des revenus modestes, dont l'obtention nécessite la justification d'un certain niveau de revenu ».

La CAPA a mis en place depuis octobre 2009 la carte « coup de pouce » réservée aux personnes à la recherche d'un emploi.

| | 2011 | 2012 | évolu- tion |
|--------------------------------------|-------|-------|----------------|
| Nb de cartes Coup de pouce délivrées | 2 250 | 2 942 | + 31% |

Sur les 4000 bénéficiaires potentiels, 245 personnes utilisent chaque mois cette carte délivrée par l'agence commerciale du réseau sur présentation des documents justificatifs délivrés par le service public de l'emploi.

La CAPA a sollicité par courrier des 26 avril et 24 juillet le Conseil général afin d'examiner les possibilités d'extension du bénéfice de la carte « Coup de pouce » à l'ensemble des demandeurs d'emploi du département de la Corse du Sud.

TARIFICATION COMMERCIALE

La tarification commerciale correspond à une logique marketing : augmenter les recettes par la conquête et la fidélisation de la clientèle. Elle vise plus particulièrement à favoriser certaines catégories de clients. Sont ainsi concernés les seniors,

les jeunes, les scolaires et étudiants, et les salariés.

a) Séniors

Ils bénéficient d'un abonnement mensuel de 13 euros sans conditions de ressources.

| | 2011 | 2012 | évolu- tion |
|----------------------------|-------|-------|----------------|
| Nombre d'abonnement senior | 4 207 | 5 376 | +28 % |

b) Jeunes

| | 2011 | 2012 | évolu- tion |
|---------------------------|-------|-------|----------------|
| Nombre d'abonnement jeune | 6 287 | 7 923 | +26 % |

Ils bénéficient d'un abonnement mensuel de 15 euros (jusqu'à 25 ans). Cette tarification s'applique également depuis 2012 aux étudiants âgés de plus de 25 ans.

c) Salariés

| | 2011 | 2012 | évolu- tion |
|-----------------------------|------|------|----------------|
| Nombre d'abonnement PDE-PDA | 613 | 1159 | +89 % |

La prime transport garantit un remboursement de 50 % du prix de l'abonnement aux salariés par leur employeur public ou privé. Ceci étant, les accords entre les entreprises locales publiques et privées

et la CAPA se développent dans le cadre de la convention « plan de déplacements entreprises (PDE) ».

Depuis 2010, la CAPA a signé des conventions PDE avec la Préfecture, la Ville d'Ajaccio, la Poste, EDF, le CNFPT, la Maison de l'emploi, Kyrnolia.

Ainsi si près de 4300 salariés peuvent bénéficier désormais d'abonnement mensuel à 8 euros, seulement 96 salariés (2.2%) ont choisi de bénéficier de cette mesure. Le taux de 2,2% doit être comparé à celui obtenu par des territoires où la culture des transports collectifs est plus ancienne, le maillage des réseaux plus dense. A cet effet des taux de salariés bénéficiaires, compris entre 10 à 15 % se rencontrent en Isère et en Alsace.

Une animation plus soutenue des correspondants PDE des signataires est programmée en 2013 afin de faire progresser le nombre de bénéficiaires.

d) Elus et agents communautaires

Depuis le mois de décembre 2009, les élus et agents communautaires peuvent bénéficier d'abonnement mensuel au prix de 8 euros. Le nombre de bénéficiaires oscille entre 4 et 6 soit 3% des effectifs.

TARIFICATION INTERMODALE

Les titres intermodaux sont encore plus ou moins répandus dans les réseaux de transport urbain selon les classes d'agglomération.

Pour le réseau du pays Ajaccien, un titre intermodal train – bus existe depuis la signature le 15 avril 2010 de la convention d'intégration tarifaire train/bus passée en-

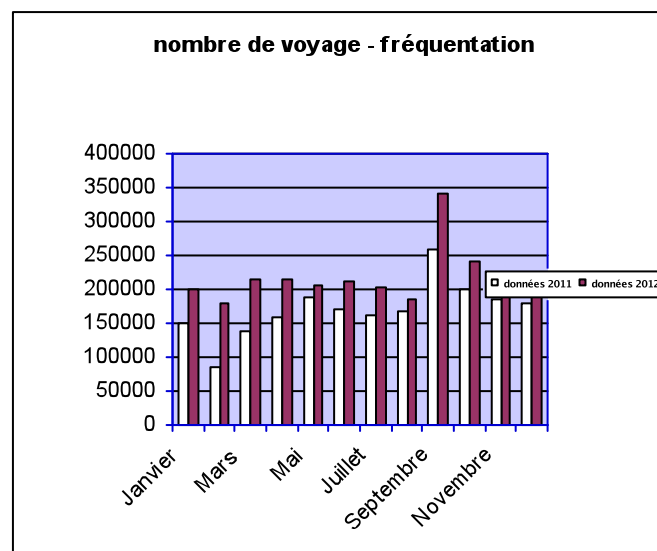
tre la CTC et la CAPA au bénéfice des salariés bénéficiaires d'un abonnement urbain.

En 2012, la CAPA aura poursuivi avec le Département et la Région, la recherche de maillage des réseaux initiée en 2010 avec la création du parc relais de Mezzana et la convention d'intégration tarifaire permettant aux salariés abonnés du réseau urbain de passer du bus au train avec leur titre de transport. Ces démarches ont permis l'ouverture de la convention tarifaire Train Bus à l'ensemble des titres de transports TCA. De plus la CAPA a proposé au Conseil général d'utiliser la ligne de car existante Porticcio-Ajaccio et d'en adapter la tarification en passant de 3 à 1 euro, pour en accroître la fréquentation.

LA FRÉQUENTATION

| | | | |
|---------------------------------------|-----------|-----------|--------|
| Fréquentation sur 12 mois (2011/2012) | 2 037 955 | 2 587 040 | + 27 % |
|---------------------------------------|-----------|-----------|--------|

| | 2 011 | 2 012 | évolution |
|-----------|---------|---------|-----------|
| Janvier | 150 129 | 198 920 | +32 % |
| Février | 86 100 | 179 893 | +109 % |
| Mars | 136 767 | 213 742 | +56 % |
| Avril | 159 921 | 213 742 | +34 % |
| Mai | 187 737 | 207 285 | +10 % |
| Juin | 169 937 | 211 520 | +24 % |
| Juillet | 160 646 | 202 841 | +26 % |
| Août | 166 313 | 183 896 | +11 % |
| Septembre | 259 139 | 341 031 | +32 % |
| Octobre | 198 913 | 240 300 | +21 % |
| Novembre | 184 143 | 194 871 | +6 % |
| Décembre | 178 210 | 198 999 | +12 % |



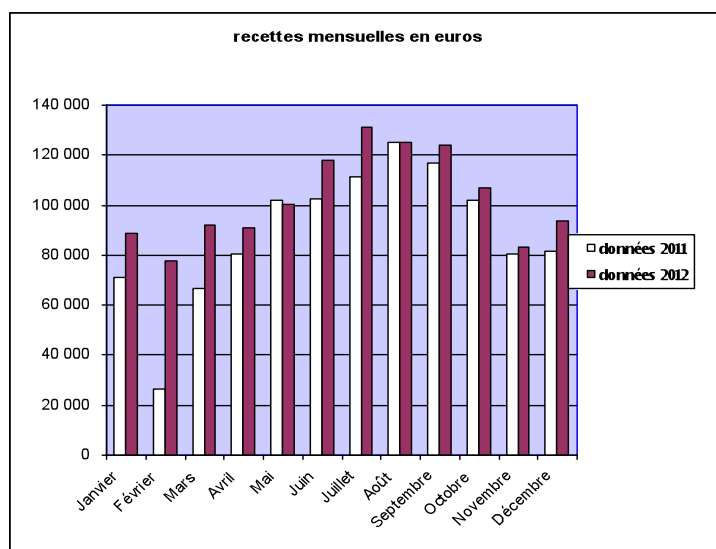
LES RECETTES COMMERCIALES

| | | 2011 | 2012 | évolution |
|-----------------------------------|-----------------------------|---------|---------|-----------|
| RECETTES PAR TYPE DE TITRE | abonnements mensuels | 237 536 | 298 713 | +26 % |
| | abonnements annuels | 18 360 | 27 560 | +50 % |
| | titres unitaires et carnets | 671 642 | 763 890 | +14 % |
| | titres aéroport | 122 490 | 127 283 | +4 % |
| | divers | 5 226 | 7 895 | +51 % |
| RÉPARTITION PAR TYPE D'ABONNEMENT | jeunes | 6 287 | 7 923 | +26 % |
| | senior | 4 207 | 5 376 | +28 % |
| | tout public | 5 696 | 6 902 | +21 % |
| | PDE-PDA | 613 | 1 159 | +89 % |

. L'augmentation des ventes est répartie sur l'ensemble des titres mais montre une forte augmentation des abonnements mensuels et annuels:

C'est-à-dire une capacité importante du réseau à fidéliser les usagers.

| | | 2011 | 2012 | pourcentage d'évolution |
|--------------------------------|-----------|------------------|------------------|-------------------------|
| RECETTES MENSUELLES (en euros) | Janvier | 71 063 | 88 791 | +25% |
| | Février | 26 506 | 77 872 | +194% |
| | Mars | 66 498 | 92 180 | +39% |
| | Avril | 80 660 | 90 981 | +13% |
| | Mai | 102 239 | 100 338 | -2% |
| | Juin | 102 592 | 117 760 | +15% |
| | Juillet | 111 131 | 131 138 | +18% |
| | Août | 125 015 | 125 344 | +0% |
| | Septembre | 117 115 | 124 237 | +6% |
| | Octobre | 102 081 | 106 719 | +5% |
| | Novembre | 80 561 | 82 988 | +3% |
| | Décembre | 81 548 | 93 909 | +15% |
| TOTAL | en euros | 1 067 008 | 1 232 256 | +15% |



LES INVESTISSEMENTS

ACQUISITION DE VÉHICULES

En 2012, la CAPA a acquis 4 bus. La flotte de véhicules possède un âge moyen de 4 ans soit 4 ans de moins que la moyenne d'âge du parc national.

Ces investissements n'ont pas bénéficié de subventions.

ABRIS VOYAGEURS

Dans un programme d'investissement de mobilier urbain, après les 26 abris voyageurs posés en 2011, la CAPA a réalisé l'implantation de 31 nouveaux abris voyageur vitrés dans la ville d'Ajaccio. Ils s'intègrent parfaitement dans le paysage urbain. Ils comprennent un panneau d'affichage où figurent : le plan du réseau, la gamme tarifaire, les horaires de passage des lignes desservies,

Ces nouvelles implantations de mobilier urbain correspondent à une volonté de développer l'attractivité du réseau en améliorant la qualité du service rendu.

Cette phase est la deuxième étape qui se poursuivra en 2013 pour un total de 94 abris posés arrêtés au premier semestre 2013.

Certains abri bus au nombre de 40 seront équipés de caissons publicitaires, ils permettront de dégager une recette estimée à 90 000€ annuels. Ces investissements n'ont pas bénéficié de subventions.

SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET D'INFORMATION VOYAGEUR (SAEIV)

Un travail en commun avec la ville d'Ajaccio est entrepris pour mettre en place un SAEIV et un système de priorité aux feux sur la période 2012/2013.

Ces deux systèmes qui reposent sur la géo-localisation des bus doit permettre:

- de fluidifier la circulation et d'améliorer la vitesse commerciale des véhicules de transport en commun,
- de mieux gérer le réseau par SNA (plus grand respect des horaires: avance et retard),
- de garantir une meilleure information des voyageurs dans le bus et à l'arrêt (affichage dynamique du temps d'attente, annonce visuelle et sonore, (accessibilité

plus grande pour tous et notamment les personnes malentendantes ou malvoyantes).

Un dossier de demande de financement sera déposé auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Etat au titre des fonds européens FEDER.

La première phase de ce projet est en place depuis le 1er mars 2013. En effet, le SAEIV a été intégré dans le matériel roulant en même temps que la billettique sans contact. Ce système permet donc à l'exploitant de suivre en temps réel l'avancée des bus sur les circuits de dessertes et aux usagers de connaître le temps d'attente réel aux arrêts à l'aide d'un smartphone connecté à internet.



MISE EN PLACE DU TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE : ÉTUDE D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Celui-ci ne l'est pas nécessairement sur toute la longueur de la ligne, mais seulement sur les portions les plus encombrées. Les bus et en particulier les bus à haut niveau de service, les trolleybus et les tramway, les métro, les trains, peuvent bénéficier d'un site propre. Le métro et le train sont aujourd'hui dans la plupart des pays conçus en site propre intégral, c'est-à-dire sans aucun croisement possible, en dehors d'un passage à niveau, avec un autre type de véhicule. Le plan de déplacements urbains approuvé le 13 juillet 2006 retient la mise en œuvre d'un

TCSP sur Ajaccio.

Dans l'attente de la réalisation du TCSP, la CAPA a entrepris et réalisé les équipements et mesures suivants :

- 2006 : Approbation du plan de déplacements urbains qui retient la réalisation d'un transport collectif en site propre sur la capitale régionale
- 2007 : Rédaction du cahier des charges de l'étude de faisabilité
- 2008 : voie bus de 900 mètres depuis le quartier saint joseph jusqu'au rond point de Castel Vecchio,
- 2009 : Etudes d'insertion et dossier de projet urbain rendus en intégrant l'hypothèse d'un retrait de la gare CFC à Saint-Joseph et la prolongation d'un projet de TCSP jusqu'à Mezzavia.
- 2010 : parc relais en entrée d'agglomération au droit de la gare de

Mezzana (commune de Sarrola - Carcopino) le long de la route nationale 193 Bastia - Ajaccio. La capacité du parc de 50 places pourra être portée à 300 places en fonction de l'augmentation de l'offre de service ferroviaire,

- 2012 : parc relais de l'aéroport au droit du rond point de la route nationale 196 et de la route desservant l'aéroport d'une capacité de 370 places.

En 2012, la CAPA a réalisé une étude d'ingénierie financière pour identifier les impacts de scénarios tramway, bus à haut niveau de service, sur les comptes transport, d'exploitation et d'investissement, le versement du budget général vers le budget annexe des transports, le taux du versement transport nécessaire, l'endettement du budget annexe.

DEGRÉ DE RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS (APPROUVÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 17 JUILLET 2010).

Le schéma directeur d'accessibilité a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 17 juillet 2010.

Il fixe une programmation d'intervention pluriannuelle sur la période 2010/2015 avec une dépense moyenne annuelle de 850 000€.

La réalisation de ce schéma inscrite dans la loi sur le handicap du 11 février 2005

est concomitante de la réalisation par les communes de leurs schémas directeurs d'accessibilité des voiries et espaces publics.

Enfin il convient de signaler que ces investissements obligatoires sont entièrement financés par le budget annexe des transports sans subvention de l'Etat, de la Région et du Département.



| | 2010 | 2011 | 2012 |
|-----------------------------|--|--|--|
| Réalisé | 298 772 € 30 abris périurbains | 254 000 € 2 terminus et 9 arrêts aménagés 7 quais en avancé | 97 000 € 11 arrêts rendus accessibles |
| | | 316 788 € 15 abris périurbains et 25 abris voyageurs urbains | 310 544 € 34 abris voyageurs urbains 50 nouveaux poteaux |
| Réalisé | 1 010 707 € Acquisitions de 3 bus Acquisition supplémentaire d'un véhicule dédié au transport à la demande des personnes à mobilité réduite Aménagement des 11 véhicules à plancher plat au lieu de 2 | | 1 150 800 € Acquisition de 4 bus |
| Total annuel réalisé | 923 000€ | 955 788€ | 1 558 344 € |

LES PRINCIPALES ACTIONS DE COMMUNICATIONS MENÉES EN 2012

LES NOUVEAUTÉS DE LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Mise en place des QR code sur la ligne numéro 2 et des annonces sonores bilingues sur le réseau.

La mise en place des QR code permet aux usagers de la ligne 2 de connaître leur temps d'attente en temps réel grâce à leur smartphone. Cette action préfigure la mise en place de bornes d'information aux arrêts.

LES ACTIONS DE LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ:

La CAPA a une fois encore décidé de mettre en œuvre la semaine à 1 euro. Cette action a remporté un succès supérieur à l'année précédente.



| SEMAINE DE LA MOBILITE | 2011 | 2012 | évolution |
|------------------------|-------|-------|-----------|
| (titres vendus) | 4 959 | 9 829 | + 98 % |

Cette action a été renforcée par l'implication d'EDF, de Kyrnolia, de la Mairie d'Ajaccio, du CNFPT et de France Télécom qui ont acheté, à l'instar de la CAPA des Pass Semaine pour leurs salariés (2500).

Cette action sera reproduite en 2013 et s'appuiera sur



la Billettique sans contact pour affiner les statistiques de fréquentation.

LES WEEK-ENDS DE DÉCEMBRE

Pour favoriser l'usage du bus et soutenir les animations de Noël en centre ville le réseau TCA était GRATUIT les week-ends de décembre.

ANNEXE COMMUNICATION

LA FÊTE DU PRINTEMPS

A l'occasion de la fête du printemps du 7 avril au 5 mai, a été diffusée à partir du 12 mars une actualité dès l'ouverture du site www.bus-tca.fr, avec la possibilité de télécharger le programme complet de la fête du printemps.



Pour inciter les habitants d'Ajaccio à se déplacer en bus, l'actualité diffusée était destinée à promouvoir le réseau en leur permettant d'organiser au préalable leur déplacement en fonction des événements.

Pour visualiser le plan du réseau, les horaires des lignes urbaines et des lignes villages, les infos pratiques et la gamme tarifaire, il suffisait de cliquer sur le mot clé pour accéder à l'information voulue.

LANCEMENT DU SERVICE TCA+

Le 1er juin 2012 a été inauguré le service TCA+. Il s'agit d'un service de transport à la demande destiné aux déplacements des personnes à mobilité réduite du territoire ajaccien, devant circuler en fauteuil roulant ou non-voyantes. Le territoire desservi est le périmètre du réseau urbain (commune d'Ajaccio) ainsi que les secteurs Caldaniccia, Baléone et Saint-Pierre de Cardo (commune de Sarrola Carcopino).

Le service fonctionne du lundi au samedi toute l'année, de 7h30 à 19h30 (horaires de départ et retour dépôt). Les courses doivent faire l'objet d'une réservation préalable (la veille du

déplacement avant midi) par le biais des moyens suivants :

- 1000 guides pratiques ont été imprimés. Ils expliquent le service TCA+ :
- le territoire desservi,
- les jours et horaires de fonctionnement,
- les conditions d'accès au service,
- La réservation des courses,
- les tarifs,
- La possibilité d'être accompagné,
- les annulations,
- la ponctualité,
- les suggestions ou réclamations.

L'information grand public a été renforcée par :

- une insertion presse dans Corse matin le 27 mai
- un bandeau publicitaire le 1er juin à la « une » de La Corse votre hebdo
- une megabanner sur le site de www.corsematin.com en rotation générale du 4 au 10 juin
- L'information a été également diffusée à bord des véhicules, à l'agence commerciale et auprès des dépositaires et des associations comme l'APF.

RÉSEAU TCA À L'HEURE D'ÉTÉ

Suite au succès du guide été 2011 pour la période estivale d'Ajaccio, un « guide été 2012 » a été édité et distribué, mis en ligne et téléchargeable sur le site www.bus-tca.fr. Une fenêtre s'ouvrait (pop-up) à l'ouverture du site.

On y trouvait toutes les infos pratiques et



les services supplémentaires qui étaient mis en place du 1er juillet et jusqu'au 2 septembre 2012, notamment :

- Les correspondances avion / bateau / train, desserte des plages, découverte du Pays Ajaccien ...
- Comment préparer ses déplacements et se faciliter la vie grâce à l'offre journée ;
- Les horaires des lignes pour se rendre sur les plages ;
- Où acheter les titres de transport ;
- Comment consulter les horaires des services en soirée pour apprécier les animations nocturnes et les événements culturels ajacciens.

LIGNES DES PLAGES

Durant l'été 2012 la ligne 12, en service de 10h à 19h30, a assuré un transport

tous les jours de l'été depuis la Gare SNCF jusqu'aux plages du Ricanto, Bahia et Tahiti, et ce en moins de 20 minutes.

La desserte des plages des sanguinaires a également été améliorée puisque elle a doublé pour un été chaleureux.



LES PARTENARIATS

Cette année encore, TCA est partenaire du Festival Jazz in Ajaccio. Le programme de l'édition 2012 est téléchargeable sur le site www.bus-tca.fr ainsi que toutes les informations pratiques des lignes de TCA pour y aller en bus.

Pour faire connaître les bus TCA auprès des touristes, nous avons fait paraître dans le « magazine Ajaccio été 2012 » un encart publicitaire d'une demi page. En mettant en avant les Pass journée et les Pass semaine, les titres qui peuvent correspondre le mieux au mode de déplacement des vacanciers. Nous leur avons indiqué les lieux où il est possible de les acheter et les tarifs en vigueur.

En partenariat avec la Ville d'Ajaccio

Deux navettes électriques entièrement gratuites ont circulé à titre expérimental du parking de la Parata à la presqu'île des Sanguinaires. Mode de transport doux et innovant; silencieuses et respectueuses

de l'environnement, ces navettes peuvent transporter 6 passagers, et permettent aux personnes à mobilité réduite de rejoindre le site en sept minutes.



Forum des associations

A l'occasion du Forum des Associations, la CAPA et les TCA ont mis en place 2 fois plus de bus sur la ligne 2 le dimanche 23 septembre. Des horaires spéciaux sont proposés.

Semaine de la mobilité

Bougez Autrement pendant la Semaine Européenne de la Mobilité ... A cette occasion, la CAPA et le réseau de bus TCA ont réitéré l'opération spéciale « PASS Semaine à 1 € » ayant rencontré un franc succès l'année précédente avec près de 4970 pass vendus. Cette année encore, l'opération remporte un très grand succès avec 9623 pass vendus (dont 2000 auprès des entreprises et administrations partenaires qui les ont

distribués gratuitement à leurs salariés et agents), soit quasiment le double par rapport à 2011.

Donnant accès à toutes les lignes du réseau en illimité, cette opération a eu pour objectif d'inciter les automobilistes à oublier quelques jours leur voiture et de permettre à tous de tester l'intégralité de l'offre TCA.

Informations voyageurs et accessibilité:

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, la CAPA et les TCA ont lancé un nouveau concept sur la ligne 2 :
► L'accès aux horaires des bus en temps réel sur votre smartphone !

Lorsque vous êtes à l'arrêt de bus, flashez le QR code et en quelques secondes, vous visualisez les horaires de passage des prochains bus !

Lorsque le voyageur se trouve à l'arrêt de bus, il lui suffit de flasher le QR code afin de visualiser les horaires de passage des prochains bus.

Le réseau sera équipé en totalité en mars 2013.

Parc relais de Campo dell Oro

Depuis le 15 octobre 2012, la CAPA a ouvert un second parc-relai à Campo dell'Oro, avec 370 places de stationnement gratuites supplémentaires pour les usagers du bus.

Pour desservir ce nouveau parc-relais,

en complément de la ligne N° 8 actuelle, la CAPA et les TCA mettent en place une nouvelle ligne de bus dédiée: la ligne n°12 Gare CFC - P+R Campo dell'Oro.

Des départs sont assurés toutes les 20 minutes en heure de pointe pour rejoindre le centre-ville d'Ajaccio facilement et rapidement. 3000 fiches horaires des navettes express ont été imprimées et mise à disposition des clients. Elles sont également disponibles sur le site www.bus-tca.fr.

La campagne de promotion de lancement du nouveau parc relais et sa desserte par des navettes express a consisté en :

- de l'affichage aux arrêts de bus TCA, à bord des véhicules, sur les flancs des bus... ;
- des formulaires d'inscription P+R disponible en agence et en téléchargement sur le site TCA ;
- sur le site web : à l'ouverture pop-up, l'actualité défilante, campagne mailing ;
- des annonces dans la presse (Corse Matin, Paroles de Corse, Paesi d'Aiacciu), une semaine de mégabanner sur le site de Corse Matin ; de la diffusion radio (RCFM, Corsica Radio, France Bleu Fréquence Mora).

Fête de la Toussaint

Une navette spéciale "Saint Antoine" depuis la Gare CFC le jeudi 1er novembre 2012

Un Noël en décembre

Pour favoriser l'usage du bus et soutenir les animations de Noël en centre ville le réseau TCA était GRATUIT les week-ends de décembre :

Faites vos achats de Noël en bus !



FORUM DES ASSOCIATIONS
EDITION 2012 - FORU DI L'ASSOCII 2012
 du 22 au 23 septembre Place Miot

→ **Déplacez-vous en bus !** (arrêt Place Miot : lignes **2** et **5**)

Navettes gratuites de la Saint Sylvestre : laissez-vous conduire en toute sécurité !

Cette année encore, la CAPA et les TCA renouvellent l'opération "navettes gratuites" pour la nuit de la St Sylvestre. De 20h à 6h du matin, les lignes de bus 1, 2-5, 4 et 7 ont sillonné la ville pour desservir un maximum de quartiers et d'usagers, et permettre à tous de se déplacer en toute sécurité tout en profitant des fêtes de fin d'année. A ces navettes urbaines se sont ajoutées des navettes villages, reliant les communes du Pays Ajaccien au centre-ville d'Ajaccio. Pour en bénéficier, il fallait réserver votre trajet au préalable au numéro vert 0800 131 134 (gratuit), avant le 31 décembre 2012 11h.

La mise en place de ces navettes a une double vocation : Œuvrer en faveur de la sécurité routière en proposant un service de transport adapté et sécurisé mais aussi œuvrer en faveur de la cohésion sociale en reliant les villages à la ville centre.

**LES NAVETTES DE LA
St Sylvestre**
Laissez vous conduire en toute sécurité !



**La nuit du 31 décembre,
de 20h à 6h**

Les lignes
1, 2-5, 4 et 7
GRATUITES

**Horaires, lignes
et renseignements :
0800 131 134**

Transport à la demande entre le centre ville ajaccien
et les communes de la CAPA.

www.tca.fr
www.ca-ajaccien.fr

Vicinu à voi, vicinu à tutti



**Communauté d'Agglomération
du Pays Ajaccien**

Immeuble Castellani
Quartier St Joseph
20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 52 95 00
capa@ca-ajaccien.fr

www.ca-ajaccien.fr